



République Française
Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20260408-35-2026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026
Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°35-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars (30/03/2026)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice
(27)

-
**Etaient
Présents :**
(27)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

**Absents
représentés :**

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE Laëtitia

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Désignation des représentants au SIMABY

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1980 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22 Juillet 1982,

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du code général des collectivités territoriales,

VU le renouvellement du conseil municipal suite aux élections de mars 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit désigner ses représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux (SIMABY) qui exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : NOMME comme représentants du conseil municipal de Survilliers au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux (SIMABY) :

Titulaire	Suppléant
1. Didier WROBLEWSKI	1. Eric GUEDON
2. Jean-Jacques BIZERAY	2. Catherine PANNIER

A. ROLDAO MARTINS

